

Il est clair que lorsque vous détenez le pouvoir, vous pouvez aller plus loin que les menaces. Je me souviens de Rosenberg et de l'affaire Greymac, Crown Trust. Je crois qu'il a dit: «Je les ai remis à leur place lorsqu'ils sont venus me parler». Vous voyez ce qui est arrivé. Les organismes de réglementation et les politiciens n'ont pas eu le courage de s'occuper de la question assez tôt pour sauver des millions, sinon des milliards de dollars. C'est ce que je veux dénoncer.

Mais nous nous écartons un peu de mon argument. Certains de mes collègues ont possédé de petites sociétés de fiducie et les organismes de réglementation sont arrivés pour leur dire qu'ils ne faisaient pas bien les choses et qu'ils allaient devoir fermer leurs portes. C'était la chose à faire. Cependant, ces organismes ne leur ont pas accordé les mêmes chances ni la même attention qu'à cette banque dont il a beaucoup été question dans les années 80. Nous savons de quelle banque je parle. Voyez les pertes subies. Voyez le capital de base de cette banque. Vous pouviez voir qu'elle était en difficulté. S'il s'était agi d'une petite institution, elle aurait été contrainte de fermer ses portes.

Comme il n'y a pas de règles du jeu équitables, ce concept de coassurance est absurde. Il est proposé par les grandes banques et d'autres qui disent que cela nous coûtera très cher et que les gens devraient courir des risques. Nous parlons de personnes âgées et de gens ordinaires. Les courtiers en valeurs mobilières et les firmes en placement n'ont pas été capables d'évaluer comme il faut les problèmes qui existaient dans des sociétés comme Confederation Life, Royal Trust et First City Trust. Comment ma mère pourrait-elle se dire: «Mon Dieu, je fais mieux de faire attention si j'investis plus de 30 000 \$, sinon je perdrai mon investissement.» Il est absolument ridicule de penser que le Canadien moyen soit capable de le faire.

Si vous voulez l'adopter, cependant, admettez au moins que les règles du jeu ne sont pas équitables à cet égard et que les grandes institutions seront traitées différemment, et à juste titre. Il serait intolérable qu'une de nos grandes banques fasse faillite. La réputation du pays en souffrirait énormément.

Voilà l'argument que je cherche à démontrer, non pas à savoir si elles devraient avoir plus ou moins de pouvoir. Ce n'est qu'un mirage, un écran de fumée. Les très grandes institutions n'ont pas besoin d'assurance-dépôts. Si vous voulez changer les règles, vous devez comprendre que les nouvelles règles ne nuiront qu'aux petites institutions.

Nous avons là un rapport qu'un comité a présenté à l'autre endroit recommandant de commencer par les banques figurant à l'annexe 3 afin que nous puissions pourvoir aux besoins de la petite industrie. Comment cette banque de l'annexe 3 existera-t-elle comme citoyen de deuxième ordre dans cette industrie? Tout est arrangé contre les petites entreprises et en faveur des grandes.

(Sur la motion du sénateur Angus, le débat est ajourné.)

## LA STRATÉGIE NATIONALE DES ZONES PROTÉGÉES

### ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES— ADOPTION DU RAPPORT INTÉRIMAIRE DU COMITÉ

Le Sénat passe à l'étude du septième rapport du comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, déposé au Sénat le 29 novembre 1994.

[ Le sénateur Di Nino ]

**L'honorable Eric Arthur Berntson (chef adjoint de l'opposition):** Au nom de l'honorable sénateur Carney, je propose l'adoption du rapport.

(La motion est adoptée.)

## LA STRATÉGIE NATIONALE DES ZONES PROTÉGÉES

### ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES— AUTORISATION AU COMITÉ DE REPORTER LA DATE DE PRÉSENTATION DE SON RAPPORT FINAL

Le Sénat passe à l'étude du huitième rapport du comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, déposé au Sénat le 29 novembre 1994.

**L'honorable Eric Arthur Berntson (chef adjoint de l'opposition),** au nom du sénateur Carney, propose l'adoption du rapport.

(La motion est adoptée.)

## LES ANCIENS COMBATTANTS

### LA LÉGION ROYALE CANADIENNE— FIN DU DÉBAT SUR L'INTERPELLATION

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Macdonald (*Cape Breton*), attirant l'attention du Sénat sur certaines questions concernant la Légion royale canadienne.—(*L'honorable sénateur Berntson*).

**L'honorable Eric Arthur Berntson (chef adjoint de l'opposition):** Honorables sénateurs, mon collègue, le sénateur Macdonald n'a pas d'objection à ce que le débat sur cette interpellation soit considéré comme terminé si aucun autre sénateur ne désire prendre la parole à ce sujet.

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, si personne d'autre ne veut prendre la parole, le débat sur cette interpellation est considéré comme terminé.

## LES RÉPERCUSSIONS CONSTITUTIONNELLES D'UNE TENTATIVE DE DÉCLARATION DE SOUVERAINETÉ OU DE SÉPARATION UNILATÉRALE DE LA PART D'UNE PROVINCE

### INTERPELLATION—FIN DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Frith, attirant l'attention du Sénat sur la lettre du 13 juin 1994 adressée par Gordon Robertson à Lise Bissonnette, du journal *Le Devoir*, et dont *Le Soleil*, *La Presse* et *The Gazette* ont reçu copie, sur les répercussions constitutionnelles d'une tentative de déclaration de souveraineté ou de séparation unilatérale de la part d'une province.—(*L'honorable sénateur Di Nino*)

**L'honorable Consiglio Di Nino:** Honorables sénateurs, je dois avouer, non sans un peu d'embarras, que j'ai ajourné ce débat au nom d'un de mes collègues, mais que je ne me souviens de qui il s'agissait. À moins que quelqu'un ne se présente d'ici un jour ou deux, je crois qu'il faudra rayer l'interpellation du *Feuilleton*.